

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION À L'INSA RENNES

Recrutez un·e élève-ingénieur·e
en alternance pour sa dernière
année d'étude



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'agit d'un **contrat de travail** conclu entre vous et un salarié en formation sur une période de **11 à 12 mois**. Il permet à l'alternant d'acquérir, dans le cadre de la formation continue, un titre d'ingénieur de l'INSA Rennes.

Tous les élèves-ingénieurs de 5^e année de l'INSA Rennes peuvent réaliser leur dernière année en alternance [à condition d'avoir validé leur mobilité internationale obligatoire en 4^e année]



COMMENT S'ORGANISE L'ALTERNANCE ?

L'action de professionnalisation occupe toute la durée du contrat. Les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont dispensés à l'INSA Rennes sur une durée d'environ **400 heures**.

Le rythme d'alternance est défini par chaque filière de formation.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue.

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics à caractère administratif ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation. En tant qu'employeur, vous financez chaque année vos contrats de professionnalisation en versant une contribution à votre OPCO [opérateur de compétences].

Recruter un élève-ingénieur vous permet de mobiliser ces fonds.

Spécialités pour lesquelles le contrat de professionnalisation est proposé

Matériaux, Structures et Mécanique

- > Génie Civil et Urbain (GCU)
- > Génie Mécanique et Automatique (GMA)
- > Génie Physique et Matériaux (GPM)

Sciences & Technologies de l'Information & de la Communication

- > Électronique et Informatique Industrielle (EII)
- > Mathématiques Appliquées (MA)
- > Informatique (INFO)
- > Électronique & Télécommunications (E&T)

COÛT ANNUEL

Environ 6 000€

L'entreprise bénéficie de la prise en charge de tout ou partie des frais de formation par son OPCO.

Pour un étudiant qui a entre 21 et 25 ans révolus, la rémunération minimum légale est de 80% du SMIC.

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

Sur le site alternance.emploi.gouv.fr, un service de simulation vous permet de calculer votre coût salarial après réduction générale des cotisations [exonération de cotisation salariale].

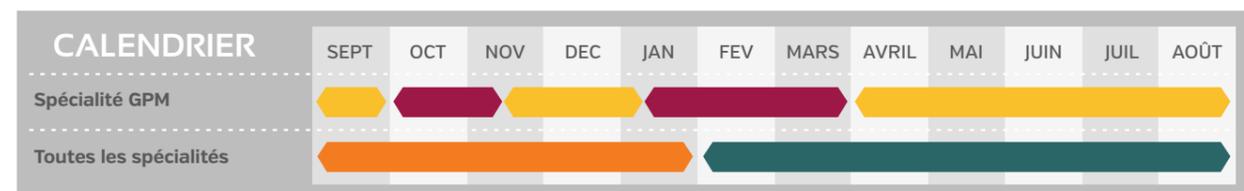
COMMENT DÉPOSER VOS OFFRES À L'INSA RENNES ?

Notre établissement a mis en place un Career Center en partenariat avec JobTeaser.

Pour publier vos offres, rendez-vous sur la plateforme commune au Groupe INSA : groupeinsa.jobteaser.com/fr/recruiter_account/sign_in

COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

- 1/ l'élève-ingénieur, le tuteur professionnel [entreprise] et le référent de spécialité [INSA Rennes] valide la Fiche Mission [téléchargeable sur le site de l'INSA Rennes] ;
- 2/ l'élève-ingénieur retourne cette Fiche Mission au référent de la spécialité concernée par mail pour obtenir la validation pédagogique de son projet ;
- 3/ après la validation pédagogique, l'entreprise et l'élève-ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n°12434.0 ;
- 4/ la Directions des Relations Entreprises et Partenariats [DREP] de l'INSA Rennes renvoie à l'entreprise la convention de formation et l'ensemble des documents contractuels [dit « dossier technique »] ;
- 5/ l'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCO pour une demande de prise en charge [au plus tard dans les 5 jours suivant la signature du contrat].



- Temps plein en entreprise
- Temps plein en entreprise / Regroupement sur 2 ou 3 semaines à l'INSA Rennes
- Temps plein à l'INSA Rennes
- Chaque semaine et selon les spécialités : 3 ou 4 jours à l'INSA Rennes et 1 ou 2 jours en entreprise

CONTACTS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER LA DIRECTIONS DES RELATIONS ENTREPRISES ET PARTENARIATS (DREP)

> **Hélène Decaux**, chargée de relations entreprises
drep@insa-rennes.fr - 02 23 23 88 49

RÉFÉRENTS DANS CHAQUE SPÉCIALITÉ

> Électronique et Informatique Industrielle (EII)
Laurent Bédât - Laurent.Bedat@insa-rennes.fr

> Informatique (INFO)
Jean-Louis Pazat - Jean-Louis.Pazat@insa-rennes.fr

> Génie Civil et Urbain (GCU)
Fabrice Bernard - Fabrice.Bernard@insa-rennes.fr

> Génie Physique et Matériaux (GPM)
Mathieu Perrin - Mathieu.Perrin@insa-rennes.fr

> Mathématiques Appliquées (MA)
Valerie Gares - Valerie.Gares@insa-rennes.fr

> Électronique & Télécommunications (E&T)
Raphaël Gillard - Raphael.Gillard@insa-rennes.fr

> Génie Mécanique et Automatique (GMA)
Lionel Leotoing - Lionel.Leotoing@insa-rennes.fr

INSA Rennes

20 Avenue des Buttes de Coësmes
CS 70839 • 35 708 Rennes Cedex 7

Tél. +33 (0)2 23 23 82 00

Fax +33 (0)2 23 23 83 96

www.insa-rennes.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Cti
Commission
des titres d'ingénieur



hr
HR EXCELLENCE IN RESEARCH



European
Association
of
Engineering
Accreditation
EUR-ACE